

**ARRETE DU MAIRE**  
**Prolongation**

- VU le Code de la Route et notamment le chapitre 1er du titre 1er du livre 4 des parties législatives et réglementaires relatif aux pouvoirs de police de circulation
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2542-1 et 2, L2211-1, L2212-2, L2213-1 à L2213-6,
- VU la demande présentée par Scherrer & Boetsch Architectes en date du 16 mars 2023
- VU l'arrêté n° 04/2023 de la Commune de Weyersheim en date du 20 mars 2023

**CONSIDERANT** qu'en raison des travaux de restructuration de la Mairie, une réglementation est nécessaire ;

**CONSIDERANT** que les travaux ne sont pas encore finis ;

**ARRETE**

**Article 1er**

En raison d'un retard au niveau des travaux de restructuration de la Mairie située au 82, rue Baldung-Grien à Weyersheim, le parking situé à l'arrière de celle-ci **reste interdit au public** (sauf personnel de la mairie et entreprises intervenant sur le chantier)

**jusqu'au 31 mai 2025**

**Article 2**

Les signalisations règlementaires seront mises en place par la commune de Weyersheim et les entreprises chargées des travaux.

**Article 3**

Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par procès-verbal et les contrevenants seront poursuivis conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 4 :**

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**Article 5**

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- La Gendarmerie de la Wantzenau,
- Service technique de la commune de Weyersheim
- Scherrer & Boetsch Architectes

Cet arrêté complète l'arrêté n° 04/2023 de la Commune de Weyersheim en date du 20 mars 2023 et l'arrêté n°22/2024 du 14 octobre 2024.

Le présent arrêté sera publié, affiché en mairie de Weyersheim et publié sur le site de la Commune.

Fait à WEYERSHEIM, le 25 mars 2025

Le Maire,  
Sylvie ROEHLLY

